



Mandenkan

Bulletin semestriel d'études linguistiques mandé

55 | 2016

Numéro 55

Conclusion

Section 4

Denis Creissels



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mandenkan/735>

DOI : 10.4000/mandenkan.735

ISSN : 2104-371X

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2016

Pagination : 76-77

ISSN : 0752-5443

Référence électronique

Denis Creissels, « Conclusion », *Mandenkan* [En ligne], 55 | 2016, mis en ligne le 01 juin 2016, consulté le 31 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/mandenkan/735> ; DOI : 10.4000/mandenkan.735

Ce document a été généré automatiquement le 31 janvier 2020.



Les contenus de *Mandenkan* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Conclusion

Section 4

Denis Creissels

- 1 En guise de conclusion, je voudrais faire ressortir les aspects les plus saillants de l'analyse de la phonologie segmentale et tonale du soninké du Kingi proposée dans cet article.
- 2 En ce qui concerne la phonologie segmentale, le point essentiel est l'analyse de la gémination, dans laquelle je me suis efforcé de rectifier des erreurs courantes dans les descriptions du soninké, dues à des transcriptions manquant de rigueur ou à une interprétation erronée des principes de base de l'analyse phonologique. Le résultat le plus important est la reconnaissance des sons couramment notés **q** et **x** comme allophones d'un phonème unique.
- 3 En ce qui concerne la phonologie tonale, le système décrit ici est manifestement très peu différent de celui décrit par Ousmane Moussa Diagana pour le soninké de Kaédi, peut-être même tout à fait identique. Mais l'analyse qui en est donnée n'a pas grand-chose à voir avec celle d'Ousmane Moussa Diagana, pour une raison très simple : Ousmane Moussa Diagana n'a utilisé ni la notion de ton flottant, ni la notion de downstep. De ce fait, il n'a pas réussi à donner une description cohérente du comportement des tons dans l'élision vocalique, ce qui l'a conduit notamment à une description incohérente du ton des pronoms de 3ème personne (car il a confondu les tons hauts s'expliquant mécaniquement dans un processus d'élision vocalique avec les tons hauts conditionnés par la syntaxe). Par ailleurs, pour essayer de rendre compte des propriétés tonales des formes nominales déterminées, il a introduit des notions (ton moyen, accent) qui ne sont pas pertinentes pour décrire le système tonal soninké, et qui relevaient simplement d'une tentative maladroite de parler du downstep en utilisant des outils inappropriés.
- 4 Toujours dans le domaine tonal, au-delà de la stricte description, j'ai aussi essayé de faire ressortir ce qui me semble être deux caractéristiques essentielles du système tonal du soninké du Kingi : c'est un système où l'unité porteuse de ton coïncide strictement avec la syllabe (sans distinction entre syllabes CV, CVV et CVN), et c'est un système à ton B marqué.

- 5 Sur ce point, il est intéressant de se demander en quoi le système tonal du soninké du Kingi se distingue typologiquement d'un système à ton B marqué comme celui du maninka de Kita (Creissels 2009). Au-delà de traits communs qui justifient de les considérer tous deux comme systèmes à ton B marqué, le système du soninké du Kingi et le système du maninka de Kita présentent quelques différences importantes, notamment les deux suivantes :
- a. en maninka de Kita, les unités qui ont un ton B sous-jacent attaché à une syllabe autre que la syllabe initiale sont statistiquement marginales, ce qui n'est pas du tout le cas en soninké, d'où une plus grande variété de schèmes tonals, et une fréquence infiniment plus élevée de mots se terminant par une séquence tonale HB ;
 - b. en maninka de Kita, il n'y a pas de contrainte qui interdise de manière générale à un DTB généré par une syllabe non finale de s'étendre jusqu'à la fin du mot : l'annexion de la syllabe finale d'un mot est seulement interdite si le mot en question est immédiatement suivi d'un autre mot dont la première syllabe est à ton B ; en soninké par contre, il y a une interdiction générale de l'annexion de la syllabe finale d'un mot par un DTB, avec comme conséquence que le soninké ne présente pas les alternances BB ~ BH en fin de mot qui sont par contre omniprésentes en mandingue, et notamment en maninka de Kita.
-

AUTEUR

DENIS CREISSELS

Université Lyon 2

denis.creissels@univ-lyon2.fr

<http://deniscreissels.fr>